

En vérité



ALBERT BOURGI

L'OPÉRATION TURQUOISE déclenchée par la France au Rwanda rappelle, à bien des égards, l'intervention menée par les Etats-Unis, en Somalie, en décembre 1992. Dans l'un et l'autre cas, le militaire, une fois n'est pas coutume, s'est mis au service de l'humanitaire.

Aujourd'hui au Rwanda comme hier en Somalie, et dans un même battage médiatique, la décision d'intervenir militairement, bien que prise unilatéralement par le gouvernement français, a reçu l'autorisation du Conseil de sécurité. Mieux encore, dans les deux cas, les troupes engagées sous le commandement du principal pays concerné se voient accorder les moyens (notamment la possibilité d'un recours à la force) qui avaient été refusés quelques semaines auparavant, aux forces des Nations unies présentes sur les lieux.

A l'image de l'Onusom, impuissante face aux hommes de main du général Aïdid, la Mission des Nations unies au Rwanda (Minuar) a offert le spectacle affligeant d'une force mise en déroute par des meutes de tueurs. En l'espace de dix-huit mois, la communauté internationale (si tant est que cette expression, sous-tendue par la notion de solidarité, ait encore un sens) aura montré toutes les facettes de son hypocrisie. Refusant d'utiliser l'arsenal de moyens que lui offre, entre autres, la charte des Nations unies, elle se défause en prenant simplement acte de la volonté d'un Etat d'agir en son nom.

L'opération au Rwanda n'aurait sans doute pas suscité autant d'interrogations si les grandes puissances, dont la France, n'avaient jusque-là (et depuis plus de deux mois) assisté en spectatrices à l'un des plus monstrueux déferlements de haine. Pour autant, la décence, pour ne pas dire la compassion, commande que l'on ne critique pas en bloc une intervention, d'où qu'elle vienne, visant à sauver ce qui peut encore l'être dans ce pays martyr. Si le pire s'est déjà produit, il reste des vies humaines à épargner. De ce point de

Rwanda : les raisons d'agir.

vue, la mission humanitaire, officiellement et exclusivement assignée à l'opération

Turquoise par la résolution 929 du Conseil de sécurité, a sa raison d'être.

Au-delà de sa dimension humanitaire, que justifie en soi l'ampleur du désastre, l'intervention menée par la France au Rwanda recouvre cependant d'autres objectifs, cette fois plus politiques. Il s'agit tout d'abord, mais dans une mesure moindre qu'en Somalie en 1992, de répondre aux attentes d'une opinion publique intérieure de plus en plus ébranlée par les images d'horreur diffusées par la télévision.

D'autres raisons se rapportant à la place qu'elle occupe en Afrique, et d'une manière plus générale à sa politique étrangère, expliquent que la France ait subitement changé d'attitude dans l'affaire du Rwanda. Paris a voulu réaffirmer, à sa manière, les responsabilités particulières qui lui incombent sur le continent. Tout en rassurant une « clientèle » politique déjà sérieusement mise à mal par la dévaluation du franc CFA, l'opération Turquoise permet au gouvernement français de mieux marquer la zone d'influence que certains pays (dont les Etats-Unis) ont eu parfois tendance à lui disputer au cours des dernières années. Sans compter qu'en intervenant aujourd'hui et en constituant demain l'ossature de la force des Nations unies chargée de prendre la relève de l'opération Turquoise, la France se donne d'ores et déjà les moyens de peser à la fois sur une solution politique au Rwanda et sur l'avenir d'une sous-région qui reste une véritable poudrière.

En agissant à plusieurs milliers de kilomètres de son territoire, la France a voulu également faire la démonstration de sa capacité d'intervention. De là à faire valoir son statut de grande puissance, il n'y a qu'un pas, que le gouvernement français a d'autant plus facilement franchi que certains pays (comme l'Allemagne et le Japon) s'appêtent à intégrer le directoire mondial dont fait office le Conseil de sécurité.

Au-delà des polémiques ou des controverses sur les intentions réelles de la France, on retiendra surtout de l'opération Turquoise qu'elle aura mis à nu, une fois encore, le caractère de plus en plus obsolète du système de sécurité collective de l'ONU. ●